



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LAUNAGUET

Le dix-sept septembre deux mille vingt-six à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Georges DENEUVILLE, Maire.

**Objet : MODIFICATION DU CYCLE DE
TRAVAIL : Service POLICE MUNICIPALE**

Délibération n° 2026.09.17.115

Rapporteur : Georges DENEUVILLE

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code général de la fonction publique,
Vu la loi n° 2004-626 du 30 juin 2004 relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées ;
Vu la loi n° 2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011, notamment son article 115 ;
Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, et notamment son article 47 ;
Vu le décret n° 85-1250 du 26 novembre 1985 relatif aux congés annuels des fonctionnaires territoriaux ;
Vu le décret n° 2000-815 du 25 août 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique de l'Etat;
Vu le décret n° 2001-623 du 12 juillet 2001 pris pour l'application de l'article 7-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale ;
Vu la délibération n°2022.07.06.069 du 6 juillet 2022 ;
Vu l'avis du comité social territorial en date du 10 septembre 2026 ;

Vu le cycle de travail actuel du service de police municipale :

Cycle de travail : hebdomadaire - 39h - Nombre de jours RTT : 23

Amplitude	Du lundi au vendredi
Bornes horaires	Horaires période scolaire : 8h00-12h30 / 13h30-17h30 Mercredi : 8h00-12h30 / 13h30-17h30 Horaires hors période scolaire : 9h-12h30 / 13h30-16h30 et le vendredi 9h00-12h30 / 13h30-16h00
Pause méridienne	1h

Considérant les besoins de sécurité exprimés par les habitants ;

Considérant la volonté de garantir une présence élargie de la Police Municipale, notamment en soirée ;

Le Maire rappelle au Conseil municipal que la loi du 6 août 2019 de transformation de la Fonction Publique a posé le principe de la suppression des régimes de temps de travail dérogatoires aux 35 heures maintenus dans certaines collectivités territoriales, et l'obligation, depuis le 1^{er} janvier 2022, de respecter la règle des 1607h annuelles de travail.

Membres en exercice : 29
Membres présents : 20
Absents excusés Représentés : 8
Absent : 1

Date convocation
10 septembre 2026

Acte rendu exécutoire après
- dépôt en Préfecture
- 1 OCT. 2026
- publication ou notification
- 5 OCT. 2026

Étaient présents (es) : Georges DENEUVILLE, Alexandra DELPY, Hassan HAMDANI, Malika CHERIF, Georges IOANNOU, Sylvie IZQUIERDO, Serge PIACESI, Bénédicte NAVARRO, Hélène ESTIVALEZES, Christophe JAMMY, Eric CHAUVIN, Betty BAUDET, Soraya HADDAD, Yann GLEIZES, Pascal PAQUELET, Marie-Claude FARCY Jean-Luc GALY, Tanguy THEBLINE, Caroline DIEZ, Patrice RENARD.

Étaient excusés représentés : Guy BUSIDAN (pouvoir à M. CHERIF), Marie MAILLARD (pouvoir à S. IZQUIERDO), Mikaël LAURI (pouvoir à G. DENEUVILLE), Laurent BATTALIA (pouvoir à C. JAMMY), Donatien VARON (pouvoir à A. DELPY), Paola HUGUENIN (pouvoir à H. HAMDANI), Mélanie BRANCO (pouvoir à S. HADDAD), Nadia MENECEUR (pouvoir à P. RENARD).

Absente : Sylvie OURGAUD

Secrétaire de séance : Sylvie IZQUIERDO

Tout en tenant compte des spécificités des missions exercées, la collectivité peut définir librement les modalités concrètes d'accomplissement du temps de travail, dès lors que la durée annuelle du travail et les prescriptions minimales respectent la réglementation en vigueur.

Le Maire propose de modifier le cycle de travail des agents de police municipale afin d'assurer une amplitude horaire plus large du service et une présence sur le terrain accrue des agents.

Dans le même temps, le Maire propose l'augmentation prévue des effectifs de policiers municipaux afin de renforcer les moyens humains de l'équipe.

Le cycle de travail reste hebdomadaire, avec une moyenne de 37,5 heures et 15 jours de RTT générés.

Un planning de service sera établi afin de garantir le bon fonctionnement du service dans le respect du nouveau cycle de travail présenté ci-dessous.

Cycle de travail des agents de police municipale de terrain :

Cycle de travail : hebdomadaire - 37h30 - Nombre de jours RTT : 15

Amplitude	Du lundi au vendredi
Bornes horaires	Horaires du lundi au vendredi : Equipe du matin : 8h00 - 15h30 Equipe du soir : 14h30 – 22h00
Pause méridienne	Journée continue – Temps de pause de 20 minutes incluse dans le temps de travail

Cycle de travail du chef de service de police municipale :

Cycle de travail : hebdomadaire - 39h00 - Nombre de jours RTT : 23

Amplitude	Du lundi au vendredi
Bornes horaires	Les lundis : 8h00 – 12h30 et 13h30 – 17h30 Horaires du mardi au jeudi : 8h30 – 12h30 et 13h30 – 17h30 Les vendredis : 8h30 – 12h30 et 13h30 – 16h00
Pause méridienne	1 heure

Entendu cet exposé, et après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal :

- DECIDENT que le service de Police Municipale sera soumis aux cycles de travail suivants, à compter du 01/01/2027 :

Membres en exercice : 29 Membres présents : 20 Absents excusés Représentés : 8 Absent : 1 Date convocation 10 septembre 2026 Acte rendu exécutoire après - dépôt en Préfecture - publication ou notification	Étaient présents (es) : Georges DENEUVILLE, Alexandra DELPY, Hassan HAMDANI, Malika CHERIF, Georges IOANNOU, Sylvie IZQUIERDO, Serge PIACESI, Bénédicte NAVARRO, Hélène ESTIVALEZES, Christophe JAMMY, Eric CHAUVIN, Betty BAUDET, Soraya HADDAD, Yann GLEIZES, Pascal PAQUELET, Marie-Claude FARCY Jean-Luc GALY, Tanguy THEBLINE, Caroline DIEZ, Patrice RENARD. Étaient excusés représentés : Guy BUSIDAN (pouvoir à M. CHERIF), Marie MAILLARD (pouvoir à S. IZQUIERDO), Mikaël LAURI (pouvoir à G. DENEUVILLE), Laurent BATTAÏA (pouvoir à C. JAMMY), Donatien VARON (pouvoir à A. DELPY), Paola HUGUENIN (pouvoir à H. HAMDANI), Mélanie BRANCO (pouvoir à S. HADDAD), Nadia MENECEUR (pouvoir à P. RENARD). Absente : Sylvie OURGAUD Secrétaire de séance : Sylvie IZQUIERDO
---	--

Cycle de travail des agents de police municipale de terrain :

Cycle de travail : hebdomadaire - 37h30 - Nombre de jours RTT : 15

Amplitude	Du lundi au vendredi
Bornes horaires	Horaires du lundi au vendredi : Equipe du matin : 8h00 - 15h30 Equipe du soir : 14h30 - 22h00
Pause méridienne	Journée continue – Temps de pause de 20 minutes incluse dans le temps de travail

Cycle de travail du chef de service de police municipale :

Cycle de travail : hebdomadaire - 39h00 - Nombre de jours RTT : 23

Amplitude	Du lundi au vendredi
Bornes horaires	Les lundis : 8h00 – 12h30 et 13h30 – 17h30 Horaires du mardi au jeudi : 8h30 – 12h30 et 13h30 – 17h30 Les vendredis : 8h30 – 12h30 et 13h30 – 16h00
Pause méridienne	1 heure

Voté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Sylvie IZQUIERDO
Secrétaire de séance,



Georges DENEUVILLE
Maire,



Membres en exercice : 29
Membres présents : 20
Absents excusés Représentés : 8
Absent : 1

Date convocation
10 septembre 2026

Acte rendu exécutoire après
- dépôt en Préfecture
- publication ou notification

Étaient présents (es) : Georges DENEUVILLE, Alexandra DELPY, Hassan HAMDANI, Malika CHERIF, Georges IOANNOU, Sylvie IZQUIERDO, Serge PIACESI, Bénédicte NAVARRO, Hélène ESTIVALEZES, Christophe JAMMY, Eric CHAUVIN, Betty BAUDET, Soraya HADDAD, Yann GLEIZES, Pascal PAQUELET, Marie-Claude FARCY Jean-Luc GALY, Tanguy THEBLINE, Caroline DIEZ, Patrice RENARD.

Étaient excusés représentés : Guy BUSIDAN (pouvoir à M. CHERIF), Marie MAILLARD (pouvoir à S. IZQUIERDO), Mikaël LAURI (pouvoir à G. DENEUVILLE), Laurent BATTALIA (pouvoir à C. JAMMY), Donatien VARON (pouvoir à A. DELPY), Paola HUGUENIN (pouvoir à H. HAMDANI), Mélanie BRANCO (pouvoir à S. HADDAD), Nadia MENECEUR (pouvoir à P. RENARD).

Absente : Sylvie OURGAUD

Secrétaire de séance : Sylvie IZQUIERDO

Envoyé en préfecture le 01/10/2026

Reçu en préfecture le 01/10/2026

Publié le



ID : 031-213102825-20260917-DEL22026115-DE